

Organisé par la Coop Ludique

Le FESTIVAL DE LA PLACE

USCLAS-DU-BOSC

Concerts, bal trad

Dossier de sponsoring



Le Festival de la Place

Comme les hirondelles au printemps il est de retour chaque mois de juin depuis 2022 dans le charmant village d'Usclas-du-Bosc ! Bien que le lieu soit petit, il mérite une action culturelle de qualité. Le festival est soutenu par la municipalité et tous les habitants d'Usclas.

La Coop Ludique

Il est organisé par la Coop Ludique qui l'a créé, une association déclarée, composée uniquement de bénévoles et qui anime le village depuis 2020 avec des actions culturelles volontaires.

Intergénérationnel et gratuit

C'est le premier festival de la saison d'été dans le territoire du Lodévois-Larzac. Il est gratuit pour permettre l'accès au plus grand nombre et est destiné au public de la région Occitanie.

Le festival est original, convivial, multiculturel, intergénérationnel. Il met en avant des artistes talentueux de la région Occitanie et propose une programmation axée sur la musique à danser (bal trad, bal folk, bal musette, bal latin...) qui unit tous les âges et toutes les classes sociales dans la convivialité.

Eco-responsable

Le festival est éco-responsable avec la récupération et le tri des déchets grâce à des totems prêtés par la communauté de communes Lodévois-Larzac, la mise en place d'éco-cups pour la buvette, une communication essentiellement numérique, des artistes régionaux, des achats locaux, une proposition de covoiturage avec PichoLines mis en place par Pays Cœur d'Hérault qui permet de covoiturer gratuitement.

Temps de rencontre

C'est un temps de rencontre entre les habitants du territoire, les artistes invités, les partenaires et les commerçants présents le soir ainsi que la commune qui est mise au centre par la manifestation.

L'économie locale est privilégiée car tous les achats sont réalisés au plus près. Enfin, le festival reste dans l'espace du village et valorise son patrimoine culturel (la place principale, l'église...).

Convivialité et gastronomie

La convivialité et la gastronomie sont également à l'honneur avec la présence de food-trucks soigneusement sélectionnés pour la qualité de leur cuisine faite à partir de produits frais achetés en circuit court et des vins de producteurs locaux.

La programmation artistique

Réalisé avec des artistes, des formations et des Compagnies de la région Occitanie invités pour leurs originalités et leurs talents. La volonté de l'équipe est de proposer au public une démarche artistique affirmée tout en restant agréable pour le plus grand nombre. Populaire mais ni populiste ni élitiste, la programmation est complétée par des propositions éclectiques. Le festival ouvre également sa scène aux artistes du village.



La Coop Ludique

Le Festival ne peut pas exister sans toute une équipe.

Le bureau de l'association la Coop Ludique organisatrice du Festival de la Place :

Jean-Pierre Carbonnel
Président de l'association
« La Coop Ludique »
Ancien chargé de production
dans le spectacle vivant
Organisateur d'événements
Comédien



Cathie Guerre
Trésorière de l'association
« La Coop Ludique »
Musicienne,
Compositrice, autrice, arrangeuse
Chef de cœur
Formatrice en législation du spectacle vivant

Ainsi que tous les bénévoles de l'association et les habitants du village d'Usclas-du-Bosc qui participent au transport, au flyage, au montage et démontage, à la tenue de la buvette, à l'accueil, au catering des artistes et au nettoyage.



Marjorie, Michel, Alain, Damin, Alban, Pierre, JP



Benjamin, JP, Yana

L'association l'Amicale d'Usclas.

Madame le Maire et les élus, Sandrine la secrétaire de mairie, Jean-Marie l'employé municipal et le parrainage du groupe Eiffage

 **EIFFAGE CRB**
Carrières des Roches Bleues

Subvention et autres aides

La commune d' Usclas-du-Bosc
La région Occitanie
Le département de l'Hérault
Pays Coeur d'Hérault

La Communauté de communes Lodévois et Larzac



Nous soutenir, nous aider, plusieurs possibilités :

> Le mécénat

L'entreprise accorde des dons à l'association sans contrepartie publicitaire. La discrétion est favorisée.

« Les montants versés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise donatrice. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement pourra donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants.

Les atouts pour le mécène

- La contrepartie tolérée de 25% du don, si selon la loi le dispositif du mécénat ne prévoit pas de contrepartie, une "jurisprudence" autorise dorénavant une marge de tolérance de 25% maximum du montant estimé du don. Cette contrepartie peut prendre différentes formes, l'innovation sera recherchée : logo, supports de communication. Si le logo de l'entreprise peut être accepté, le message publicitaire commercial est interdit.
- Un renforcement de la notoriété locale : en soutenant des projets de sa région, l'entreprise développe sa notoriété.
- Une contribution à l'identité locale : en soutenant le tissu culturel de sa région, on contribue à l'attractivité du territoire.
- Une contribution certaine à l'image interne et externe de l'entreprise.

> Le sponsoring financier

L'entreprise contribue financièrement à une action sociale, culturelle ou sportive. En échange, le destinataire des versements s'engage à accroître sa notoriété et son image au travers d'opérations de communication.

Les dépenses engagées dans le cadre d'un sponsoring sont déductibles des impôts.

> Le sponsoring en nature

Le concept est le même que le sponsoring financier sauf que l'entreprise contribue matériellement ou techniquement (logistique) à l'action.

Notre festival connaît de nombreux besoins en achat et location de matériels.

Même si votre aide n'est pas financière, nous pouvons, au cas par cas, communiquer sur votre entreprise. N'hésitez pas à nous consulter pour plus d'informations.

Votre contribution nous permettra de financer divers aspects du festival, tels que :

➤ **Rémunération des artistes :**

Nous souhaitons offrir des cachets équitables aux artistes qui se produisent. Votre concours nous aidera à attirer les talents de la région et à garantir leur participation.

➤ **Production et logistique :**

Organiser un festival de musique demande une planification minutieuse et des équipements de qualité. Votre appui financier nous permettra de louer le matériel nécessaire et de garantir des conditions optimales pour les performances.

➤ **Activités annexes :**

Nous souhaitons également proposer des activités complémentaires pour enrichir l'expérience du public, telles que des bourses d'échange et des expositions. Votre collaboration nous permettra de mettre en place ces activités.

➤ **Promotion et communication :**

Il est essentiel de faire connaître le festival à un large public. Votre participation nous aidera à financer la publicité, la promotion en ligne et la communication autour de l'événement.

Nous restons à votre disposition pour discuter de toute question ou suggestion que vous pourriez avoir. Vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courrier électronique

La Coop Ludique
8 rte de Loiras
34700 Usclas-du-Bosc
SIRET : 89019759300019
<https://www.coop-ludique.fr>
contact@coop-ludique.fr
06 12 83 58 14



FESTIVAL DE LA PLACE

Usclas du Bosc

La Coop Ludique
8 rte de Loiras
34700 Usclas-du-Bosc
SIRET : 89019759300019
<https://www.coop-ludique.fr>
contact@coop-ludique.fr
06 12 83 58 14



N'imprimez ce document que si nécessaire. Si vous imprimez n'oubliez pas de recycler !

